

Inauguration des travaux de renaturation de l'étang de la Galoperie et de l'offre de pêche en float-tube, à Anor







Le vendredi 9 septembre 2016 à partir de 14H45

Un événement organisé par :





















4
5 5 6 7 8 8
9 10
11 11 11 11

Contacts presse

Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais (CEN) Tél : 03 21 54 75 00 - Fax : 03 21 54 56 07 - www.cen-npdc.org

- **Eric Dewever** Responsable communication/éducation à la nature eric.dewever@espaces-naturels.fr
- Ludivine Caron Chargée de communication ludivine.caron@espaces-naturels.fr



Inauguration des travaux de renaturation de l'étang de la Galoperie et de l'offre de pêche en float tube à Anor

Enjeux et synergie autour de ce projet...

Le site de la Galoperie, enclavé dans la forêt du Bois de la Haie d'Anor, possède un cadre naturel exceptionnel que le **Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais** (propriétaire depuis 2013) préserve dans le cadre d'un plan de gestion écologique qui prévoit un certain nombre d'opérations de restauration et de gestion du milieu naturel financées en grande partie par l'**Agence de l'Eau Artois Picardie**. Fruit d'une volonté collégiale des élus, des usagers et des propriétaires, une demande de **classement du site au titre des Réserves naturelles régionales** a été déposée auprès de la Région ; celle-ci est en cours d'instruction.

Dans ce cadre, un objectif de «haute naturalité» est ambitionné sur **cet ensemble de 45 hectares**. Cette haute naturalité vise à la fois le complexe de prairies, friches et boisements des versants sud de l'étang (exploitation des résineux et des espèces ligneuses ornementales, vestiges de l'ancien parc d'attraction) mais également le complexe humide de l'étang (queue d'étang et zones en eau). Pour ce dernier, une opération du plan de gestion écologique envisage de **restaurer un peuplement et un équilibre piscicoles les plus naturels possibles**. À cet effet, est mise en place une activité de «pêche durable» sur ce site d'exception.

L'utilisation exclusive du float tube permettra d'une part pour la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de proposer une activité de pêche originale (seul un site proposait jusqu'alors ce type de pêche dans le département) et d'autre part, pour le CEN, de s'appuyer sur ce nouvel usage pour tendre vers un peuplement piscicole le plus naturel possible. Cette pratique, en étant limitée en terme de zone d'accès à l'entrée, assure la préservation d'une zone de frayère en amont comme des berges nord et sud de l'étang qui présentent des enjeux patrimoniaux importants (faune, flore et habitats naturels).

Cette offre s'inscrit également dans la volonté communale de développer un tourisme vert original à Anor (notamment une offre d'hébergement à Haute Qualité Environnementale) en «immersion nature».

Contacts presse

CEN: 03 21 54 75 00 eric.dewever@espaces-naturels.fr ludivine.caron@espaces-naturels.fr

Déroulement de l'inauguration

Luc Barbier, Président du Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais, Daniel Skierski, Président de la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Jean-Luc Perat, Maire d'Anor et Président de la Communauté de Communes Sud Avesnois et Olivier Thibault, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ont le plaisir de vous inviter à l'inauguration des travaux de renaturation du site naturel de la Galoperie à Anor et de l'activité de float-tube proposée sur une partie de l'étang; en présence de Xavier Bertrand, Président du Conseil régional des Hauts-de-France (sous réserve) et de Guislain Cambier (sous réserve), Président du Parc naturel régional de l'Avesnois.

Le vendredi 9 septembre 2016 à 14h45 à Anor (rendez-vous à l'entrée du site)

ACCÈS



Accès : Dans Anor, prendre la direction Momignies (Belgique) D 156, puis rue de la Galoperie.

INFOS PRATIQUES

14h45 : présentation du panneau pédagogique implanté à l'entrée du site (rendez-vous sur le parking de l'étang de la Galoperie)

15h00 : coupé du ruban

15h15 : visite guidée sur le site et parallèlement démonstration de pêche en float-tube

16h15 : discours et cocktail.

Un événement organisé par :











Avec le soutien de :







Les travaux de renaturation sur le site de l'étang de la Galoperie

Le site « Etang de la Galoperie » se situe sur la commune d'Anor, sur le bassin versant de l'Oise Amont, identifié comme Réservoir de biodiversité dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

Il s'étend sur plus de 50 hectares et est occupé sur près de 7 hectares par un plan d'eau situé en travers de la rivière l'Eau d'Anor qui se jette via une chute d'eau dans le ruisseau des Anorelles.

Le site de la Galoperie, comme bon nombre de plans d'eau dans le secteur d'Anor, fut créé dès le XVIe siècle, pour une utilisation industrielle. La force hydraulique engendrée par ces réservoirs d'eau était utilisée pour la métallurgie. Par la suite, le site de la Galoperie devint un parc d'attraction qui prit fin dans les années 80. À présent, le site retrouve ses droits et la nature reprend sa place.



@ D C-II-4

Un espace remarquable à préserver

Ce site offre une **grande diversité de milieux** par la présence du plan d'eau, de boisements anciens et de prairies. Cette richesse en habitats naturels favorise une biodiversité importante, avec de **nombreuses espèces végétales et animales**, des reptiles telle la Couleuvre à collier, des libellules, près de 70 espèces d'oiseaux dont des espèces emblématiques du territoire du Parc Naturel Régional de l'Avesnois comme le Cincle plongeur, la Pie-grièche écorcheur...

La dégradation des milieux humides constatée depuis plusieurs décennies constitue une menace pour cet environnement. C'est pourquoi, en 2013, le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais s'est porté acquéreur du site avec une aide financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour les habitats humides.

Afin de préserver cet espace constituant un **enjeu majeur pour la biodiversité régionale**, un plan de gestion a été réalisé pour les années 2014 à 2018 en partenariat avec les acteurs du territoire. À partir des enjeux identifiés, un programme de travaux de gestion a été défini, validé par les différents acteurs et est depuis mis en œuvre.

Des objectifs, un plan de gestion écologique...

Les objectifs de ce plan de gestion sont les suivants :

- la restauration de la continuité écologique et l'adaptation du fonctionnement hydrologique de l'étang, notamment par le suivi de l'évolution des niveaux d'eau;
- la restauration d'une mosaïque de milieux hygrophiles des bords d'étangs forestiers de la Fagne;
- la restauration de l'originalité paysagère et écologique des prairies et du bocage, par la plantation de haies, l'étêtage de charmes têtards, la fauche exportée ou le pâturage de végétation;
- la sensibilisation à l'environnement par la pose de panneaux de présentation du site.

Ces opérations répondent aux objectifs de restauration et de préservation du patrimoine naturel. La pratique de la pêche, concertée avec la Fédération du Nord de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques, et la randonnée pédestre devraient permettre de en valeur la richesse de ce site pour une meilleure appropriation par le public des enjeux écologiques. L'activité agricole a également été remise en place sur près de 15 hectares pour participer à la restauration des milieux prairiaux.

<u>OUTELOUTES DONNÉTES CHITTERÉTES</u>

Superficie de la zone humide: 50 hectares

Coût de l'acquisition foncière: 793 628€

Coût de l'étude du plan de gestion : 20 000 €

Travaux de restauration et d'entretien réalisés en 2014 et 2015 : 27 654€

Participation financière cumulée de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie : 396 814€

Un capre naturel exceptionnel dédié à la conservation du patrimoine naturel régional

Gestion écologique du site et usages actuels

Dans le cadre du plan de gestion écologique du site, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) met en place une série d'opérations visant à restaurer et gérer cette réserve en s'appuyant sur le savoir-faire et les usages locaux. Le CEN a ainsi initié des partenariats avec deux exploitants agricoles de la commune, pour assurer une gestion par pâturage, ou fauche, des anciennes friches. Récemment, le CEN a signé une convention avec la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique afin que les amateurs de float-tube puissent s'adonner à leur passion sur une partie de l'étang. Ce partenariat répond notamment à l'une des préconisations inscrites au plan de gestion écologique pour ce site : le prélèvement de certaines espèces de poissons pouvant affaiblir l'écosystème et donc sa biodiversité.



Pâturage bovin © B. Gallet

Remise en pâturage (bovin et ovin) d'une partie du site (13 hectares) grâce au partenariat initié par le CEN avec un éleveur local qui s'est lancé dans une certification bio.



Bleuets (plantes messicoles) © B. Gallet

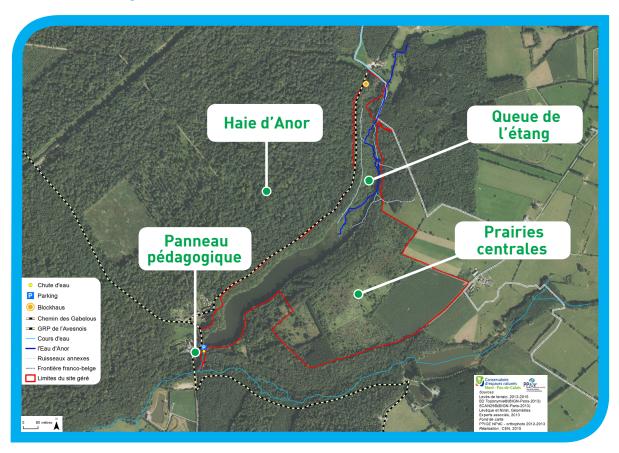
Mise en place d'une fauche tardive sur certaines prairies du site grâce au partenariat avec un exploitant agricole local qui participe également à une expérimentation destinée à favoriser la réapparition de plantes messicoles au travers d'une culture céréalière sans intrant ni produit chimique.



Le CEN, qui ponctuellement peut proposer des animations sur le site à destination du grand public, prévoit un partenariat avec le CPIE Bocage de l'Avesnois afin que cette association puisse assurer des visites guidées de manière plus régulière.

Sortie nature organisée par le CEN © E. Dewever

Quels sont les habitats naturels traduisant le caractère exceptionnel du site ?



Superficie :

0 hectares.

Intérêt écologique :

Véritable mosaïque d'écosystèmes, cet espace naturel abrite une incroyable biodiversité, typique de la Fagne, avec de nombreuses espèces de faune et de flore patrimoniales.

Milieu naturel :

plan d'eau / prairies / friches et boisements humides.

Accessibilité :

Hors visites guidées, cette réserve est fermée au public, mais visible depuis le sentier transfrontalier des Gabelous qui longe le site naturel en sa partie nord.



Chute d'eau © CEN - B. Gallet



Herbier à Nénuphars © CEN - B. Gallet



Prairies centrales © CEN - B. Gallet



Queue d'étang © CEN - B. Galle



Hêtraie à Luzule blanchâtre © B. Gallet



Chênaie © CEN - B. Gallet



Mégaphorbiaie © CEN - B. Gallet



Saulaie marécageuse © CEN - B. Gallet

Quelles sont les espèces remarquables associées à ces milieux?

Chute d'eau

Vestige des usages d'autrefois, cette cascade correspond à l'exutoire de l'étang. C'est désormais un terrain de pêche privilégié pour le Cincle plongeur qui apprécie les eaux vives et peu profondes de très bonne qualité.



Cincle plongeur (Cinclus cinclus)

Étang de forge

Créé à l'époque médiévale par l'édification d'un barrage le long de l'Eau d'Anor, cet étang artificiel produisait l'énergie hydraulique nécessaire à l'alimentation d'une forge. Il s'étend sur près de 7 hectares.



Cordulie
à deux tâches
(Epitheca
bimaculata)

Prairies centrales

Afin de maintenir ces milieux ouverts, ces espaces sont tantôt fauchés, tantôt pâturés. La mise en place d'une culture céréalière (sans engrais chimiques ni pesticides) sur d'anciens champs de maïs a permis le retour d'espèces des moissons. Peu à peu, cette partie du site retrouve son intérêt paysager en renouant avec la tradition du bocage.



Nacré de la sanguisorbe (Brenthis ino)

Queue d'étang et cortège de milieux

Résultant d'un phénomène naturel de sédimentation, cet espace situé en amont de l'étang déploie un panel d'ambiances différentes : zone d'eau libre, roselières, boisements d'aulnes et de saules, cressonières, avec un chapelet de mares qui font le bonheur des batraciens.



Pie grièche écorcheur (Lanius collurio)

Hêtraie à Luzule blanchâtre

Les versants ouest et est de l'Eau d'Anor, ainsi que la rive droite du plan d'eau, sont occupés par un vieux boisement à Hêtre commun et Chêne pédonculé. Celui-ci marque l'extrémité sud du vaste massif forestier de la Haie d'Anor.



Pouillot siffleur (Phylloscopus sibilatrix)

<u>QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES</u>

30 habitats naturels remarquables

277 espèces végétales, dont 28 d'intérêt patrimonial 43 espèces animales considérées comme patrimoniales

Anor, une nature riche et préservée

La commune d'Anor offre une atmosphère rurale et préservée. Afin de valoriser son patrimoine naturel, plusieurs projets s'orientent vers le développement d'une offre éco-touristique adaptée avec notamment, la création de gîtes à «haute qualité environnementale» (HQR).

Le sentier des Gabelous, l'un des deux sentiers de grandes randonnées (GR) traversant Anor, longe une partie du site de l'étang de la Galoperie. Les randonneurs peuvent ainsi profiter de jolis points de vues sur la future Réserve naturelle régionale.

À terme, un sentier pédagogique traversera le site de l'étang de la Galoperie afin de permettre aux habitants et aux touristes de découvrir sa richesse écologique.



Circuits de randonnée des Gabelous (12 km et 13,5 km)

Panneau pédagogique implanté à l'entrée du site par le CEN



Ce panneau pédagogique installé récemment à l'entrée du site sera inauguré officiellement le 11 septembre prochain

Une nouvelle offre de pêche sur l'étang de la Galoperie à Anor... en float-tube!



© Fédération départementale de pêche du Nord

Le plan d'eau de la Galoperie, anciennement propriété de la commune d'Anor, a été racheté en 2013 par le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais (CEN). Afin de répondre aux attentes du CEN, la Fédération a travaillé à un règlement intérieur formalisant l'accès pour pratiquer la pêche.

Depuis plusieurs années, la Fédération de pêche du Nord souhaitait développer **un produit pêche novateur dans le département**, les deux structures ont collaboré pour définir un projet spécifique avec la mise en œuvre d'une «pêche durable» sur le site de l'étang de la Galoperie à Anor, permettant la pratique du loisir-pêche mais aussi en préservant ce site exceptionnel et son patrimoine naturel remarquable en cohérence avec le futur statut de Réserve naturelle régionale.

La seule technique de pêche utilisée sera celle du «Float Tube», cette méthode respectueuse du milieu n'utilise pas de carburant et entraînera un dérangement limité pour le milieu.

Une zone de mise à l'eau exclusive est définie et cartographiée sur la fiche adéquate téléchargeable sur le site www.peche59.com et sur le panneau signalétique implanté sur site.

L'accès aux berges de l'étang (hors de la «zone de descente») reste donc interdit, ce qui permettra la préservation de leur patrimoine. La pêche sera concentrée sur la partie basse du plan d'eau, la partie haute constituant un secteur refuge (zone de fraie du brochet).

La pêche est autorisée du 1^{er} septembre au 31 janvier et ne pourra concerner plus de 10 pêcheurs par jour sur le site. Par ailleurs, seule la pêche du carnassier aux leurres artificiels est autorisée : soit un Brochet et / ou une Perche par jour et par pêcheur ; Sandres et Silures de manière illimitée avec prélèvement obligatoire pour le Silure.

Cette offre s'inscrit également dans la volonté communale de développer un tourisme vert original dans le secteur de la Galoperie en immersion «nature».

Chaque pêcheur devra rendre compte de ses captures auprès de la Fédération qui collectera les données, qui permettront d'établir un diagnostic précis de la situation et un plan d'actions de gestion adapté aux enjeux de conservation du patrimoine naturel identifiés par le CEN. Une politique halieutique* de gestion du loisir pêche en découlera.

La **gestion halieutique*** peut être définie comme « la science de l'exploitation des ressources vivantes aquatiques »

Fiche de présentation de l'offre de pêche proposée par la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Etang de la Galoperie



















L'étang de la Galoperie, un site exceptionnel pour une pêche responsable, dans une réserve naturelle régionale.

Cadre idyllique, ce site d'exception vous réserve des surprises pour vos parties de pêche.



Exercice de la pêche:

- Seule la pêche du carnassier aux leurres artificiels est autorisée.
- Uniquement à la pêche en float tube et sur réservation préalable auprès de la fédération de pêche du Nord.
- Accès aux berges interdites.
- Durant la période de septembre 2015 à janvier 2016.
- 10 engins maximums par jour autorisé.

Espèces	Taille minimale de capture	Nombre de captures autorisées	
Brochet	65 cm	1 poisson par jour et par pêcheur	
Perche	30 cm	1 poisson par jour et par pêcheur	
Sandre	40 cm	Illimité	
Silure	Pas de taille minimale	Illimité et Obligatoire	
Description du site:			

Plan d'eau imbriqué dans le bois de la Haie d'Anor. La berge Nord est arborée avec un fond à tendance vaseux. Pour la berge sud, elle est composée de graviers. La queue d'étang (pêche interdite) possède un grand nombre de nénuphars où le poisson se reproduit.Comme c'est un ancien parc de loisir, quelques pieux métalliques sont encore présents.

Objet	Information
Superficie totale	8 hectares
Profondeur maximum	3 m
Zone de pêche autorisée	uniquement le plan d'eau, sauf la réserve
Habitats piscicoles	Nombreux et diversifiés

Je peux pêcher ces poissons sur une période définie.



réglementées par un arrêté préfectoral annuel téléchargeable sur le site de la fédération de pêche,

Les cartes de pêche sont en vente sur Internet:





Accès:

- Dans Anor, prendre direction MOMIGNIES (Belgique) D 156, puis rue de la Galoperie.
- Longitude 4°07′34.0″E Latitude 50°00′15.0″N

À proximité:

Loisirs	Station touristique du Val joly, circuits de randonnée
Point remarquable	Abbaye de Liessies, RNR des Monts de Baives, RNR de la Galoperie
Parcours de pêche à proximité	Lac du Valjoly, étang de la Forge, rivière Helpe Mineure et Majeure



Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.

Réservation et renseignements:

Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique: 03-27-20-20-54 Site Internet: www.peche59.com

Conservatoire d'Espaces Naturels Nord-Pas-de-Calais: 03-21-54-75-00

Les acteurs de l'événement

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie est un établissement public du Ministère chargé de l'Ecologie et du Développement Durable. Elle est l'une des 6 agences de l'eau françaises créées par la loi sur l'eau de 1964.

L'agence de l'eau participe à la mise en œuvre des politiques nationales relatives à l'eau et aux milieux aquatiques. Avec l'adoption de la Directive Cadre sur l'Eau en octobre 2000, ces politiques s'inscrivent elles-mêmes dans les objectifs de l'Union Européenne. Sa zone de compétence couvre l'intégralité des départements du Nord et du Pas-de-Calais, et partiellement celui de la Somme, de l'Aisne, et de l'Oise.

L'Agence de l'eau Artois-Picardie assure une mission d'intérêt général.

Elle contribue à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines. Elle aide à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques :

- Grâce aux interventions financières
- Par l'élaboration de stratégies et d'outils de planification
- Par la production et l'exploitation de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation.



Etablissement public du Ministère chargé du développement durable

CONTRACT

L'Agence de l'Eau Artois Picardie

Centre Tertiaire de l'Arsenal 200, rue Marceline B.P. 80818 - 59508 DOUAI CEDEX

Tél : 03 27 99 90 00 Fax : 03 27 99 90 15 www.eau-artois-picardie.fr

La Fédération départementale de pêche du Nord

La Fédération du Nord est agréée au titre de la Protection de l'Environnement. Elle a, depuis le début des années 2000, développé sa politique autour des deux grandes missions qui lui sont attribués par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, c'est-à-dire la gestion, la protection des milieux aquatiques et la promotion du loisir pêche.

Cette politique s'est appuyée sur la définition des deux documents-cadres rédigés respectivement en 2005 et 2007 :

- Le Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG)
- Le Plan Départemental pour la Promotion et le développement du Loisir pêche (PDPL).

C'est sur la base de cette orientation en faveur du milieu que la fédération a développé des partenariats forts avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP) et le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais s'impliquant dans l'animation et l'assistance scientifique et technique auprès de nombreux partenaires (Syndicats de cours d'eau, mairies, propriétaires, communautés de communes, SAGE, collectivités territoriales) pour l'aménagement et la restauration écologique et piscicole des cours d'eau du Nord – Pas-de-Calais.

59 FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE PÊCHE

CONTRACT

Fédération départementale de Pêche du Nord

7, 9 chemin des croix BP 50019 LE QUESNOY

Tél: 03 27 20 20 54
Mail: contact@peche59.com
www.peche59.com

La commune d'Anor

Anor est une commune remarquable à plus d'un titre. C'est sur son territoire que se trouve le point culminant du département du Nord, le bois de Saint-Hubert et ses 271 m. Mais surtout, Anor est la parfaite synthèse des principales caractéristiques de son terroir, la Thiérache. Le caractère dominant de la commune est éminemment rural, avec la forêt, les étangs, les pâtures et les haies.

Cette nature riche et préservée permet à Anor de jouer la carte du tourisme vert. Le gîte de groupe 3 épis créé par la commune tout comme les gîtes ouverts par des particuliers connaissent un véritable succès et des taux d'occupation très satisfaisants. Pour allonger la durée de séjour des touristes, la commune s'appuie sur un dynamique syndicat d'initiative qui se spécialise dans la randonnée.

Deux circuits de grande randonnée (GR) passent dans la commune ainsi que plusieurs circuits locaux et dont un thématique transfrontalier: le Circuit de la fraude et de la contre bande Les Gabelous. Le Syndicat d'Initiatives (SI) a créé une base de données riche de plusieurs milliers de kilomètres de promenade en Thiérache et dans les Ardennes, en France ou en Belgique.



CONTRACT

Mairie d'Anor

5 et 5 bis place Léo Lagrange BP n°3 - 59186 Anor

> Tél: 03 27 59 51 11 www.anor.fr

Le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais



Une association au service de la nature

Le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais est une association à but non lucratif, créée en 1994 à l'initiative d'associations fondatrices :

- le Centre régional de phytosociologie /Conservatoire botanique national de Bailleul;
- la Fédération Nord Nature Environnement :
- le Groupe ornithologique et naturaliste du Nord Pas-de-Calais;
- la Société de botanique du nord de la France;
- la Société géologique du Nord;
- la Société mycologique du nord de la France.

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) agit, en partenariat avec les acteurs locaux, les collectivités, les administrations et les associations pour préserver et promouvoir le patrimoine naturel régional.

En janvier 2016, il intervient sur 106 sites dans le Nord - Pasde-Calais (coteaux calcaires, zones humides, bois, landes, sites géologiques, gîtes à chauves-souris). Parmi ceux-ci, 90 bénéficient d'une maîtrise foncière ou d'usage pour une surface de plus de 2022 hectares. Ces espaces naturels recèlent une extraordinaire biodiversité: plus de la moitié des espèces connues de la faune et de la flore régionales y est sauvegardée. Pour assurer la protection pérenne de ces espaces, le CEN les acquiert ou passe des conventions pluriannuelles avec leurs propriétaires.

Objectivité, rigueur, réactivité

Pour mener à bien sa mission d'intérêt général, le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) a su s'entourer de près d'une trentaine de salariés au niveau de formation et d'expérience adapté à la mise en oeuvre de chacune des étapes de la préservation des espaces naturels. L'association est animée par un Conseil d'administration qui rassemble des spécialistes de la nature et de l'environnement et s'appuie sur un réseau de bénévoles actifs. Ses interventions sont placées sous l'égide d'un Conseil scientifique et technique composé d'experts en sciences écologiques.

Trois principes animent les actions menées par le Conservatoire : la qualité, le partenariat et la citoyenneté.



QUATRE MISSIONS

Connaître, protéger, gérer et valoriser sont les quatre grandes missions mises en oeuvre :

CONNAÎTRE

Grâce à des expertises scientifiques, améliorer la connaissance de notre environnement régional;

PROTÉGER

Recenser et préserver les espaces naturels, assurer la pérennité de leur vocation et mettre en oeuvre un plan de gestion ;

GÉRER

Restaurer et entretenir les sites naturels dans un état optimal pour la préservation de la biodiversité, de la géodiversité et des paysages;

VALORISER

Amener tous les publics à prendre conscience de la valeur patrimoniale des sites, de leur richesse et de la nécessité de les conserver aujourd'hui pour les générations futures.



Enregistré EMAS, le Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais s'engage à réduire son impact sur l'environnement.

CONTRACT

Conservatoire d'espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais Service Communication / Éducation à la nature 152 boulevard de Paris 62190 Lillers Ludivine CARON
Chargée de communication
03 21 54 75 00
ludivine.caron@espaces-naturels.fr
ww.cen-npdc.org